

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Lundi 12 avril 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 7 avril, s'est réuni le lundi 12 avril 2021 à 20h00, en séance ordinaire, à la salle Marguerite DELAIR, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés :

M. Pierre BALLAND donne pouvoir à Mme Nadine Caboche,  
M. Pierre GIRO donne pouvoir à Mme Christelle Deparis-Vincent  
M. Antoine Devaux

Désignation du secrétaire :

Mme Virginie Romand a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2021**

Le compte rendu du 25 février est approuvé à l'unanimité

**2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme**

*Marché Printanier* du 28 mars, organisé par Agnès Brochot et Laurence Redon, avec l'aide de bénévoles, il a été accepté par la commune et la préfecture pour soutenir les artisans et producteurs locaux dans le respect des gestes barrières. 20 artisans et producteurs étaient présents.

*Marché aux fleurs* : il sera organisé le 9 mai sur la Place par le Comité d'Animation.

Point sur les différentes actions en cours :

- Lotissement Pré de la Frérie : des relances sont faites à divers échelons.
- Ages et vie : permis d'aménager en cours, les relevés topographiques ont été réalisés
- Antenne relais :
  - Analyses de sol effectuées le 16 mars,
  - Modification de la convention : article 1, la description des équipements figurera sur le DIM (Dossier Information Mairie) et non pas dans la convention, les autres demandes notamment les remises en état du site et des accès ont été acceptées par Orange.
- Rencontre avec les repreneurs de la centrale hydroélectrique Jobez : nombreux projets dont un projet de petit centre de formation
- Tourisme : Crêpes et Gourmandises a obtenu la concession pour le Snack de la capitainerie.

**3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint / sur les travaux en cours et prévus**

**3.1 Signalétique réglementaire :**

Des devis ont été demandés à WORDPLAS Signalisation et à Signaux GIROD

Le conseil retient la proposition la moins-disante de WORLPLAS pour un montant de 2 781,12 € TTC, mais charge M. Pernot de négocier le tarif des poteaux.

**3.2 Véhicule communal :**

Après consultation de plusieurs annonces les 2 premiers adjoints sont allés chercher le nouveau véhicule à Vitry le Francois (DACIA DOKKER), l'achat se monte à 9104,75€ TTC.

Vente de l'ancien véhicule : prix à débattre pour pièces.

**3.3 Travaux divers réalisés par les agents :**

- Béton sous le bac à verre au cimetière, balayage Grande Rue et parkings, nettoyage du cimetière, travaux à l'école (jardin)
- Peinture routière : passages piétons, prolongation piste cyclable route de la Saisse afin de réduire la largeur de la voie et diminuer la vitesse. A compter du N°15 de la route de Saisse la vitesse sera réduite à 30 km/h. L'arrêté est pris et entrera en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation.

- Lavoir Blesney : étanchéité des bassins réussie.
- Muret route d'Orgelet : l'agencement (bordure avec arbuste ou fleurs) n'est pas terminé, il faut attendre l'accord des assurances avant de finaliser les travaux

### **3.4 Implantation d'un panneau par les Amis de la rivière d'Ain**

M. Daniel Pernot relate la réunion avec les amis de la Rivière d'Ain du 16 mars et le courrier de demande reçu. L'association souhaite déplacer le panneau fixé sur le Chalet du Kayak pour l'implanter sur des poteaux donnant sur l'Ain. L'association a fait un montage photo pour évaluer l'impact visuel, le panneau sera à leur charge et l'installation réalisée par la commune.

Le conseil, au vu du montage, se prononce pour un panneau en format paysage aux dimensions qui semblent le mieux convenir à l'association par rapport à la lisibilité de l'affiche (800x1200 ou 600x800), l'emplacement sera à définir sur place avec l'association, une fois le panneau réalisé.

Le conseil municipal charge Madame le maire d'informer "les Amis de la Rivière d'Ain" de cette proposition.

## **4. Urbanisme**

### **4.1 Point par M. Daniel Buisson 3ème adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours depuis le 26/02/2021**

- 13 déclarations de travaux déposées : 6 concernant des abris ou poulailler, 6 concernant des modifications d'ouverture et/ou ravalement de façades, 1 concernant la réfection d'un muret en limite de propriété.
- 5 acceptées, 4 avec demandes de pièces complémentaires, et 4 en cours d'instruction
- 2 DIA instruites

## **5. Finances**

### **5.1. Vote des taux des taxes locales**

Mme le maire explique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Jura, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 24,36 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local : sur sa feuille d'imposition, la part départementale aura disparu au profit de la part communale. Le nouveau taux communal sera ainsi constitué de la somme du taux départemental 2020 et du taux communal voté en 2021.

M. Daniel Buisson présente les bases d'imposition 2021.

Afin de maintenir le montant de produits fiscaux nécessaire au fonctionnement de la commune, il faut appliquer un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient donc de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 35,90 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 11,54 % et du taux 2020 du département, soit 24,36 %.

Concernant le Foncier Non Bâti : le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 27,63 %.

Le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

Une délibération sera prise

## **6. Réseaux humides**

### **6.1 Renouvellement du réseau eau potable à Poitte : devis AMO**

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable à Poitte, il convient de faire appel à un Appui à Maitrise d'Ouvrage. Le SIDEC nous ayant accompagné pour le changement de conduite d'eau et l'assainissement de la Zone Artisanale et nous ayant donné satisfaction, Mme le maire

présente le devis du SIDEC pour cette AMO. C'est également le SIDEC qui accompagnera la communauté de communes pour la mise en séparatif de l'assainissement de Poitte.

Après présentation du projet et du premier relevé cartographique, le conseil émet des remarques sur le plan et charge Mme le maire de les transmettre au SIDEC. La proposition de maîtrise d'œuvre par le SIDEC, est approuvée à l'unanimité, pour un montant de 10 378,35€ sur un montant de travaux estimé à 293 000€ HT, et le conseil autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette maîtrise d'œuvre, et à solliciter toute subvention complémentaire au dossier déposé ZRR auprès de l'Agence de l'Eau.

Une délibération sera prise.

## **6.2 Compétence assainissement Terre Émeraude Communauté**

Terre d'Émeraude Communauté a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence assainissement. Il convient de mettre à niveau l'ensemble des réseaux et stations et d'assurer le renouvellement et l'entretien pour les installations déjà conformes. La commune de Pont de Poitte est ainsi concernée dès 2022 par la mise en conformité du réseau de Poitte : la partie eaux usées sera à la charge de TEC et la partie pluviale (séparatif) à la charge de la commune. Le prix du m<sup>3</sup> et de l'abonnement seront donc revus à la hausse sur l'ensemble de la communauté de communes, ceux-ci seront présentés prochainement aux communes.

## **6.3 Marché de service intercommunal pour vidange fosses**

La Communauté de Communes a passé un marché de services 2021 pour la réalisation de prestations d'entretien des différents ouvrages d'assainissement non collectif et collectif. Celui-ci a été attribué à l'entreprise HUSSON. Ce marché s'adresse aux 92 communes de Terre d'Émeraude Communauté, tous les administrés sont donc éligibles à une tarification préférentielle.

Pour l'assainissement non collectif les usagers qui feront appel à la société HUSSON devront passer par un bon de commande émanant du service assainissement de Terre d'Émeraude Communauté qui sera mis en ligne sur le site de la commune.

En cas d'urgence, ne pas utiliser le bon de commande et contacter l'entreprise Husson en direct au 06.74.47.14.88 (les tarifs indiqués seront appliqués).

Les services communautaires restent à disposition pour toutes questions relatives sur le sujet.

## **7. Étude de revitalisation : démarche de lancement de l'étude**

Suite à la position favorable du conseil lors de sa séance du 25 février pour le lancement d'une étude de revitalisation, Mme le maire fait part de la réunion du 31 mars avec les maires de Patornay et Mesnois et les agents du pays Lédonien en charge de la revitalisation et des dossiers LEADER (aides européennes).

Une telle étude permettra de cibler et coordonner précisément les actions à mettre en place sur la commune, Patornay et Mesnois pourraient être intéressées ce qui ferait un projet élargi.

Elle servira de support et justification pour accéder aux appels à projets nous permettant d'obtenir des subventions. Le coût de l'étude est d'environ 40 000€ subventionnée par Leader, la DETR, ou DGD ; également par le dispositif ENVI pour impliquer les habitants au travers d'une consultation. Le conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 1 abstention, le lancement de cette étude, et autorise Mme le maire à commencer les démarches en sollicitant les bureaux d'études et solliciter toutes subventions.

Les délibérations seront prises.

## **8. Point salle multi-activités et tiers-lieu**

Le dossier n'a pas été retenu au niveau du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional ni de la DETR sur 2021 car les 2 subventions demandaient une ouverture des plis très rapide (fin 1<sup>er</sup> semestre), or nous n'en sommes pas à ce stade.

Mme le maire propose de continuer à avancer sur le projet avec l'aide du CAUE en parallèle de l'étude de revitalisation afin d'être prêt pour cet automne et obtenir les subventions en 2022.

Elle sollicite également l'aval du conseil pour demander toutes subventions sur ce projet.

La création d'un tiers lieu est importante pour l'obtention de celles-ci.

Le conseil autorise Madame le maire à solliciter toutes subventions relatives au projet de salle et tiers lieu, signer la convention avec le CAUE pour la finalisation de l'accompagnement.

Les délibérations seront prises.

### **Mise en place d'un espace de travail partagé test :**

M. Patrick MARQUES soumet au conseil le projet de tester l'espace de coworking dans les salles au-dessus de la salle de conseil. Ceci est approuvé à l'unanimité, le mobilier entreposé et inutilisable dans cet espace sera vendu.

Vente du divan 150 €.

## **9. PLUi**

### **9.1 Débat orientations PADD du PLUi ex CC Petite Montagne**

Mme le maire présente le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) de l'ex Petite Montagne.

Le conseil relève l'accent mis sur la préservation des ressources environnementales et la solidarité sur le territoire.

Une délibération sera prise

### **9.2 Information PLUi ex-CC Pays des Lacs**

Mme le maire expose que le zonage du PLUi doit être repris pour être en compatibilité et conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays Lédonien et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), l'objectif étant un arrêt du PLUi en septembre.

Le projet de zonage est présenté au conseil, les remarques seront retranscrites lors de la réunion de travail au bureau d'études le 27 avril, les éléments patrimoniaux ou naturel remarquables doivent être recensés.

Mme le maire rappelle qu'un registre de concertation est disponible en mairie.

## **10. Projet manifestation Forgerons**

M. Daniel Pernot présente l'entretien de ce jour avec M. Omer, président de l'association de forgerons Passion Fer. Ils prévoient une manifestation rassemblant des forgerons au niveau national les 24 -25 26 juin, et souhaitent la réaliser sur Pont de Poitte, au niveau du Foyer Rural. Les forgerons, lors de cette manifestation, créeront une sculpture de 2 m d'envergure représentant un héron. L'association souhaite l'installer sur une des piles de l'ancien pont du Tram, ou en faire une plus petite qui pourrait être installée sur la Fontaine, ou ailleurs.

Le conseil approuve la manifestation, par contre, la commune ne pourra pas financer à elle seule la sculpture. Il est proposé de solliciter les partenaires tels que le Conseil Départemental en cas d'installation possible sur la pile du Tram, ou envisager une installation au Port et solliciter Terre d'Émeraude Communauté.

Le conseil charge Mme le maire de transmettre ces remarques à l'association Passion du Fer.

## **11. Questions diverses**

- Mme le maire expose les consignes sanitaires évoquées pour le maintien des Élections départementale et régionale en juin : pour les scrutateurs et les assesseurs, test PCR de moins de 2 jours ou vaccination.
- Visite du sous-préfet le vendredi 23 avril, de 14h00 à 16h00. Nombre de personnes limité à 6 avec invitation de la Députée et du président de la communauté de communes

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30*

*Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*